



BULLETIN D'ADHESION AUX OPTIONS COMPLEMENTAIRES INDIVIDUELLE ACCIDENT 2026-2027

ASSUREUR : MAIF – Associations et Collectivités – Le Pilon du Roy – Bât C – 85 rue Pierre BERTHIER – 13 854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

N° DE CONTRAT : 4314146H

ECHEANCE CONTRACTUELLE : 01/07/2026

(souscription valable pour une saison complète, soit du 01/07 au 30/06, sans réduction au prorata)

Vous bénéficiez, du fait de votre adhésion à la FFTT, d'une garantie de base « décès / invalidité ». Vous pouvez augmenter vos capitaux selon les modalités suivantes.

Garanties	Bronze	Argent	Or
Décès	10 000 € / sinistre	20 000 € / sinistre	30 000 € / sinistres
Invalidité Permanente	20 000 € / sinistre	40 000 € / sinistre	50 000 € / sinistre
Remboursement des pertes justifiées de revenus	-	15 € / jour	25 € / jour
Cotisation complémentaire TTC / licencié	5,00 €	8,00 €	15,00 €

N° D'AFFILIATION : _____

NOM DU CLUB : _____

ADRESSE POSTALE DU CLUB : _____

NOM - PRENOM	ADRESSE COMPLETE (adresse, code postal et ville)	DATE DE NAISSANCE	OPTION CHOISIE	COTISATION
MONTANT TOTAL DU REGLEMENT				

Merci d'adresser ce formulaire accompagné du chèque de votre règlement (à l'ordre de MAIF) à l'adresse suivante : MAIF ACE – Le Pilon du Roy – Bât C – 85 rue Pierre BERTHIER – 13 854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

**Date et Signature du
représentant du club**